

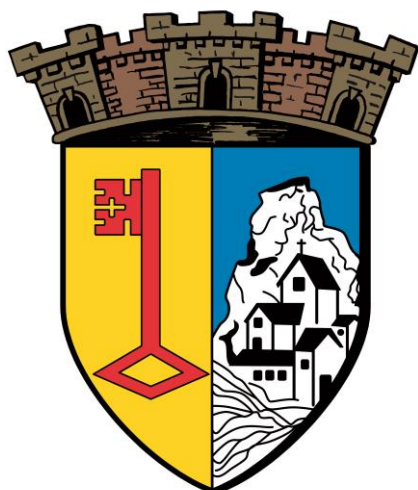
# CHAMPCELLA

BULLETIN MUNICIPAL GRATUIT - DÉC 2021

INFOS







## Edito



Madame, Monsieur,

Les couleurs de la couverture de ce Champcella Infos et la récente chute de neige, nous conduisent dans la période hivernale.

Je souhaite à toutes et tous une agréable lecture.

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux.

Michel Cheylan, le Conseil Municipal  
et le Personnel administratif et technique.

## Sommaire



**Page 2**

Edito

**Pages 3-4-5**

Vie municipale

**Pages 6-7-8**

Vie locale

**Pages 9-10**

Histoire

**Page 11-12**

Infos générales



### Administration

Mairie de Champcella

**Directeur de publication**

L. Rey, 2<sup>ème</sup> adjoint

**Conception et rédaction**

M. Cheylan, maire

**Crédit photos**

J.P. Telmon

**Couverture**

J. Bouquemont

**Impression**

Grafimelo

**Date d'édition** : 12/2021

**Tirage** : 150 exemplaires

**Dépôt légal** : 12/2021

## Contact

### Mairie de Champcella

Lieu-dit Ville, 05 310 Champcella

Tél : 04 92 20 93 75 - Courriel : [mairie-champcella@wanadoo.fr](mailto:mairie-champcella@wanadoo.fr)

Site web : <http://champcella.fr/>

Horaires ouverture : Mardi 14h à 16h30

Jeudi 9h à 11h et de 14h à 16h30

**Pour toutes urgences sur la commune en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat, veuillez contacter un élu.**

### Sivu Champcella-Freissinières

Lieu-dit Ville, 05 310 Champcella

Tél : 04 92 20 93 75 - Courriel : [sivuchampcella@orange.fr](mailto:sivuchampcella@orange.fr)

Horaires ouverture : Mercredi 9h à 12h

### Ecole Maternelle

Lieu-dit Ville, 05 310 Champcella

Tél : 04 92 20 93 47 - Courriel : [ce.0050342v@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0050342v@ac-aix-marseille.fr)

### Bibliothèque Municipale

Lieu-dit La Lauzette, 05 310 Champcella

Tél : 04 92 20 98 04 - Courriel : [bib.munic@orange.fr](mailto:bib.munic@orange.fr)

Horaires ouverture : Durant la pandémie de Covid19

Samedi 10h à 12h

## Tarifs divers 2022

<b>Forfait affouage</b> (Un lot par foyer)	27.00€
<b>Location tractopelle</b> (A l'heure avec chauffeur, pour petits travaux)	80.00€
<b>Forfait eau potable</b> (Hors redevance de l'Agence de l'Eau)	120.00€
<b>Location salle polyvalente</b> (30 pers)	
Particulier (24h)	70.00€
Association Champcella Freissinières	Gratuit
Caution	400.00€
<b>Location Salle Multi-Activités</b> (80 pers)	
Hors temps scolaire	
Particulier (24h)	120.00€
Week-end (Sam 8h au Dim 22h)	200.00€
Association Champcella Freissinières	Gratuit
Autres associations (24h)	60.00€
Caution	500.00€

## Subventions 2ième semestre 2021

SOS Chats des rues Briançonnais	250 €
---------------------------------	-------

## Travaux en régie 2ième sem 2021

### Réseau routier

Entretien des routes communales  
Débroussaillage et élagage des abords des routes  
Pose de panneaux de signalisation - Sites d'escalade du Ponteil et Rame

Réparation glissière de sécurité et pose de panneaux de signalisation - Route de Gouas

Pose des bacs à graviers

### Bâtiments communaux

Entretien du cimetière

Mise aux normes électriques : mairie et école

Divers aménagements à l'école

Réparation éclairage extérieur de l'église

Nettoyage des combles de l'appartement de Ville

### Réseau eau potable

Relevés mensuels : débits des réservoirs d'eau potable et canaux d'arrosage

Recherche fuites sur le réseau

Nettoyage des réservoirs d'eau avec l'entreprise Fine

### Divers

Entretien et équipement pour l'hiver des véhicules communaux

Marquage de la coupe de bois et sapin Noël 2021

Débouchages de la fontaine de la place de l'église

## Carrière de Rame

Compte tenu de ses besoins en matériaux, la société Allamanno SAS réalisera une 4<sup>ème</sup> campagne d'extraction à Rama, entre le 15 novembre 2021 et le 15 mars 2022, conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation l'exploitation de la carrière n° 2015-301-2 en date du 28 octobre 2015.

## Entretien parc immobilier

Après la pose de panneaux solaires en 2020, le programme de rénovation des cabanes pastorales, lancé en 2019, arrive à son terme avec la réalisation cet été, par l'employé communal, de l'abri à sel de la cabane du Clot des Vignes.



## PLU - Fin procédure simplifiée N°1

En date du 05 août 2021, le conseil municipal a approuvé la modification simplifiée n°1 du PLU (Délibération N°2021-02) permettant de corriger quelques erreurs matérielles et la réalisation de projets dans certains secteurs soumis à ces orientations d'aménagement et de programmation notamment par la suppression d'obligation d'opérations d'aménagement d'ensemble.

Le dossier de la modification simplifiée n°1 du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de Champcella aux jours et heures d'ouverture habituels et consultable en ligne sur le site Internet <https://champcella.fr/plu>

## Etat civil

### Naissance

Léni Tom Lion le 22.05.2021

### Décès

Marie-Louise Ricard le 07.02.2021

Lucien Rosano le 08.08.2021

Raymonde Languiro le 28.10.2021

Pellegrin Marguerite le 08.11.2021

## Adressage

Suite à une pénurie de matériaux due à la pandémie de la Covid19, la livraison des plaques de rue et numéro d'habitation, prévue initialement en septembre, interviendra seulement courant décembre 2021. La pose est donc reportée au printemps 2022.

La population sera informée prochainement par courrier individuel de son numéro et adresse précise ainsi des modalités de mise en place.

## Secrétariat

Comme vous avez pu le constater depuis quelques mois, Mme Valène Ferratier remplace au secrétariat de mairie, Mme Séverine Pasquali, qui a pris de nouvelles fonctions au sein de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Le maire et les conseillers municipaux leur souhaitent chaleureusement à toutes les deux une bonne réussite dans leurs nouveaux postes et remercient particulièrement Mme Séverine Pasquali pour les 17 années passées au service de la commune de Champcella.

## Rééquipement du site d'escalade du Chambon

Cette petite falaise d'initiation, qui se trouve à la sortie du hameau derrière et en dessous de la Croix est très fréquentée du printemps à l'automne, par un public varié : familles, individuels, clubs..., à la fois local et touristique... Pas très haute, d'un niveau très abordable, elle se prête bien à l'initiation mais l'équipement n'était malheureusement pas toujours adapté !

Pour toutes ces raisons, la commune a donc décidé son rééquipement : elle a financé un professionnel (1,5j) pour effectuer ce travail ; le matériel (broches, colle, chaînes, maillons...) a été quant à lui fourni par l'association « Greenspits », auprès de laquelle un dossier avait été déposé et accepté. Deux bénévoles (1 de Greenspits et moi-même) ont prêté main forte au guide.

Une dizaine de relais ont été installés plus bas que les anciens, afin d'être visible du bas de la falaise, et une vingtaine de points d'ancrage ont été rajoutés dans les voies, afin de permettre aux enfants de grimper en tête sereinement.

Par ailleurs, la commune souhaite agrandir le parking actuel trop petit et dangereux. Le département 05 a accepté la demande d'autorisation de travaux de la commune.

## Site d'escalade du Cala

Les relais du secteur « cascade », proche de la cascade, étaient tout rouillés. A la demande de la commune, les relais ont été changés. Merci à Jean-Jacques Rolland, équipier historique, d'avoir fait ce travail gracieusement.

## Panneaux d'information

Deux panneaux d'informations ont été mis en place par la commune, près des parking des sites d'escalade de **Rame** et du **Ponteil**, avec une description et photo des différents sites et/ou secteurs, leur classement (site sportif ou Terrain d'aventure), le niveau des voies, leurs spécificités, les recommandations de sécurité et de responsabilité faites aux grimpeurs, des coordonnées en cas d'accident ou de problème d'équipement, etc...

Ils ont été réalisés en partenariat avec Mme Bissol, chargée de mission des activités de pleine nature au Département 05 et ont été exceptionnellement totalement financés par celui-ci et nous les en remercions encore!

## Rappel des règles en matière d'équipement des voies d'escalade

Si vous souhaitez équiper un nouveau site d'escalade ou ajouter quelques voies à un site existant, il y a plusieurs règles à respecter :

Dans tous les cas, faire une **demande d'autorisation auprès de la commune** via la commission « Sports, loisirs, tourisme » : un petit descriptif, une visite sur site... nous étudierons votre demande.

Par ailleurs, d'un point de vue réglementaire, si le site se trouve en **zone Natura 2000** :

**Tout équipement nouveau envisagé doit être soumis à une évaluation d'incidence, dossier à transmettre à la DDT.**

Cas particuliers :

*Un rééquipement* n'est pas soumis à autorisation puisqu'il s'agit de voies déjà existantes.

*Voies nouvelles dans un secteur existant* : pas d'autorisation nécessaire si les nouvelles voies se situent entre des anciennes. Mais l'agrandissement d'un secteur à son extrémité droite ou gauche est lui soumis à autorisation.

Sur la commune de Champcella, la zone Natura 2000 part de Rame et s'étend jusqu'au Ponteil : cela concerne donc la quasi totalité de nos sites.

D'un point de vue naturaliste et environnemental : le PNE est consulté pour donner son avis sur l'impact sur la faune et la flore avant un projet d'équipement.

Contrairement aux idées reçues, l'autorisation peut vous être délivrée rapidement, pour peu que votre dossier soit un minimum construit et qu'il n'y ait pas de problème environnemental majeur.



## Projets 2022

### Voirie communale

Les intempéries de l'hiver 2020.2021 ont fortement endommagées un mur de soutènement au hameau des Rousses. Des travaux d'enrochement seront effectués au printemps prochain.

Coût de l'opération :

23 605€ HT

Subv Département 05 :

16 523.50€

Autofinancement :

7081.50€



### Aménagement au Chambon

La commune a lancé un diagnostic et une étude afin de requalifier l'entrée Sud du hameau du Chambon depuis RD38 venant de Saint-Crépin, en intégrant à la fois une organisation du stationnement automobile (10 places de parking), l'aménagement d'un belvédère sur la vallée de la Durance et l'enfouissement des lignes électriques, en partenariat avec le Syme05.

### Sécurité routière

Afin d'améliorer la sécurité routière dans la commune, la municipalité travaille à la requalification de la signalisation routière.

Un état des lieux a été réalisé en 2021. Un projet est à l'étude auprès des services techniques du Département 05. Une fois le projet chiffré, il conviendra de trouver des sources de financement.



## Le débroussaillage, Une obligation !

### Définition du débroussaillage (Loi du 9 juillet 2001)

On entend par débroussaillage les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes.

### Où débroussailler, sur quelle surface ?

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200m de terrains en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisements (Art 322-3).

### Cas général

Le débroussaillage doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de propriété (Le feu ne les connaît pas !) :

- ♦ aux abords des constructions sur une profondeur de 50 mètres
- ♦ de part et d'autre des chemins d'accès aux bâtiments sur une largeur de 10 mètres

### A qui s'applique l'obligation légale ?

L'objectif de ces dispositions est la mise en sécurité des habitations. C'est donc au PROPRIÉTAIRE (ou ses ayants droit) des constructions, chantiers, travaux et installations de réaliser ces travaux y compris sur les propriétés voisines. Si le périmètre à débroussailler s'étend au-delà des limites de la propriété, c'est au propriétaire du bâtiment de le mettre en sécurité. Il doit aviser son voisin de l'obligation faite par la loi (Art L 322-3-1), lui préciser la nature des travaux et lui demander l'autorisation d'y procéder. Si celui-ci refuse et s'il ne le fait pas lui-même, le propriétaire de l'habitation en avise le maire qui prendra les dispositions nécessaires.

## Terrain non entretenu

Un propriétaire est obligé d'entretenir son terrain (Article L2213.25 du code général des collectivités territoriales). Si le terrain voisin du vôtre n'est pas entretenu, des recours existent. Les démarches à entreprendre diffèrent selon que le propriétaire de ce terrain est connu ou non.

### Où s'adresser ?

Si votre terrain est voisin d'un terrain non entretenu par son propriétaire (en friche, encombré de débris, gravats, déchets de chantiers), vous pouvez subir un préjudice. Par exemple, présence de mauvaises herbes ou d'animaux dits *nuisibles* (rats, notamment).

Pour y mettre fin, il faut adresser un courrier au propriétaire du terrain en lui demandant d'entretenir son terrain. Vous pouvez également tenter une médiation, en faisant appel à un conciliateur de justice. Si le propriétaire n'agit pas et qu'un préjudice est causé à votre terrain, vous pouvez saisir le tribunal.

Par contre, si le terrain non entretenu est situé dans une zone d'habitation ou à moins de 50 mètres d'une habitation, vous pouvez contacter la mairie.

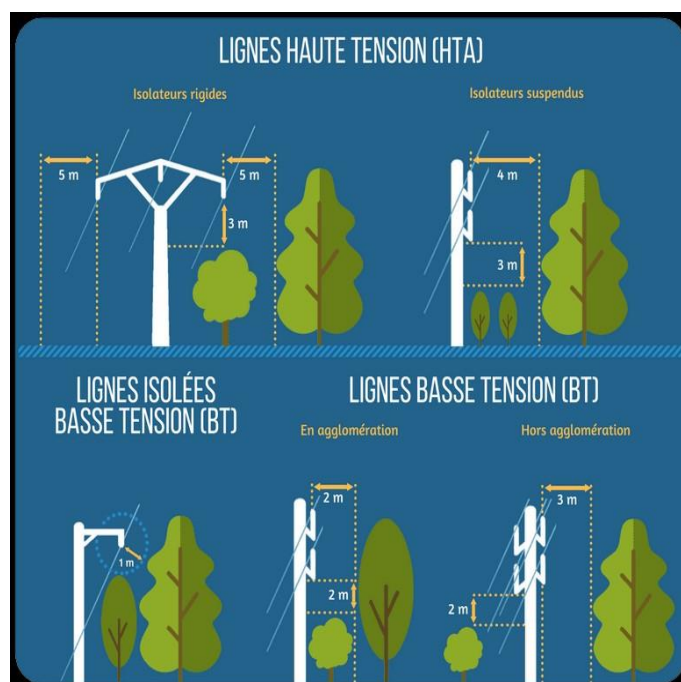
Le maire peut notifier au propriétaire du terrain par un arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure : Acte par lequel un créancier exige du débiteur le remboursement d'une dette sous peine de versement de dommages et intérêts. Adressé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier...

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit : Celui qui bénéficie d'un droit par le biais d'un parent ou d'un proche. Ces travaux sont alors effectués par des agents du service communal.

## Elagage sous des lignes électriques

Si vous êtes amené à effectuer des travaux d'élagage à proximité des lignes électriques, soyez vigilant car vous vous exposez à un risque d'électrisation voir même d'électrocution.

Il faut également être très vigilant lorsque la zone d'intervention est humide car les branches mouillées par la pluie ou par la sève sont très conductrices et peuvent créer un arc électrique même si vous respectez les distances de sécurité requises.



## Cimetière

Les concessionnaires doivent assurer la conservation et l'entretien des tombes par tous les moyens qui leur conviennent.

Rappel : Il est interdit de déposer les déchets floraux derrière le mur du cimetière.

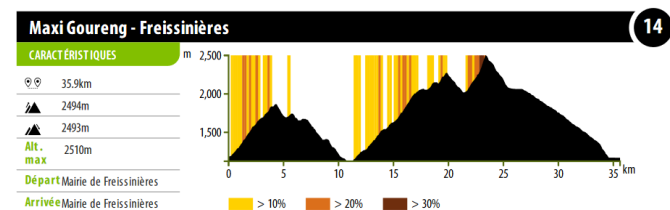


## Parcours trail N°14 du Pays des Ecrins – Maxi Gourenq



Tellement beau, tellement complet et tellement sauvage, Maxi Gourenq, parce que vous pourrez l'admirer sous tous les angles. Le Gourenq et l'Aiguillas composent un massif singulier et sauvage tutoyant les 2900 mètres. Ce parcours vous emmènera

dans ses entrailles via le vallon de Font Cailla, fréquenté par les chamois ! La tranquillité des lieux et le panorama imposent silence et respect.



Plus d'infos :

<https://stationdetrail.com/fr/stations/le-pays-des-ecrins/parcours/maxi-gourenq-freissinières-77>

### **Débalisage sauvage : Une problématique inquiétante sur les sentiers de la Station de Trail du Pays des Ecrins**

Le débalisage sauvage est une réalité, qui même si elle n'est pas nouvelle, semble prendre de l'ampleur depuis quelques mois sur les sentiers de la Station de Trail du Pays des Ecrins.

En effet, depuis plus d'un mois c'est aux alentours de 18km qui ont été débalisés (tous circuits confondus), ce qui représente entre 60 et 70 balises.

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins, exerçant sa compétence sur le développement des activités de pleine nature, entretient les sentiers et le balisage de 34 parcours trails répartis sur les 8 communes du territoire. Cet atout touristique est également fortement apprécié des habitants, qu'ils soient coureurs ou promeneurs.

L'entretien de ces sentiers, représente un investissement financier ainsi que l'investissement d'un agent à temps plein à l'année. Il est très regrettable de voir que ce travail n'est pas respecté.

De plus, le débalisage représente un risque pour les pratiquants, qui peuvent se perdre et se retrouver en danger sur un mauvais chemin.

La collectivité tient à rappeler que ces incivilités sont, aux yeux de la loi, considérées comme une dégradation volontaire de bien publics, infraction passible d'une amende selon l'article 322-1 du Code Pénal.

## Zoom sur une profession : Cordiste



Diplômé depuis 2008, j'exerce le métier de cordiste sur un rythme saisonnier. Non, il ne s'agit pas d'accorder des violons ou de hisser la Grande Voile, cordiste c'est juste un moyen d'accès à l'aide de cordes, de manière à pouvoir intervenir dans toutes les zones inaccessibles en nacelle ou avec un échafaudage, que ce soit en

falaise ou en milieu urbain.

Aujourd'hui je pratique les travaux acrobatiques d'accès difficiles, ou travaux sur cordes, de Gap à Briançon, en passant par Champcella bien sûr !

Au cours de mes nombreuses années d'activité j'ai eu la chance de me forger une expérience assez variée. A mon compte depuis 2012, je peux vous proposer des services tels que la reprise d'enduits sur façade ou cheminée, réparation et entretien de gouttière ou nez de balcons, peinture de toiture, pose d'arrêts neige, déneigement de toiture, etc...

Ayant la double casquette, je peux aussi vous proposer mes services en tant qu'élagueur : taille et entretien des arbres, abattages délicats, débroussaillage, défrichage, entretien de jardins, broyage des végétaux, etc...



N'hésitez pas à me contacter, pour un devis, un conseil, ou juste un café !

Simon Clavel

06 78 17 64 98 [clavelsimon@gmail.com](mailto:clavelsimon@gmail.com)





## Bibliothèque Municipale

La bibliothèque municipale est ouverte tous les samedis de 10h à 12h, à l'exception de la période des fêtes de fin d'année. Cette année, le fond propre s'est enrichi d'une centaine d'ouvrages (don ou achat) dans toutes les catégories.



Nous avons organisé en partenariat avec les bibliothèques de Freissinières, Saint-Crépin, les trois communes partenaires, les associations Deléatur et Autour de la Biaysse l'un des événements les plus iconoclaste qui puisse être ! Festivités sur le thème Les Monts Analogues et la 4<sup>ème</sup> édition de la randonnée littéraire. Derrière ces quelques mots, il y a eu trois jours délirants d'intelligence, de folie douce, d'ouverture vers les autres. Nous ne pouvons que remercier notre acolyte Pierre Laurendeau.



Une borne analogique, inaugurée en présence du maire de Champcella, a été installée sur la place de l'église. Elle marque la distance entre notre commune dite (le centre du monde) et le Mont Analogue.

L'ensemble des bénévoles de la bibliothèque vous souhaite de joyeuses fêtes.

## S.I.V.U. Champcella-Freissinières

Malgré un grand nombre d'enfants partis au collège, les effectifs du RPI Champcella-Freissinières se maintiennent depuis des années, avec 30 enfants scolarisés en 2021.2022 dont 14 enfants en maternelle et 16 en primaire.

Cette rentrée, nous accueillons avec plaisir deux nouveaux enseignants ; Cécile Roesch remplace Camille Garcia en congés maternité et Fabrice Delie, Anne Guilpart partie à la retraite après une longue carrière d'enseignement. Nous leur souhaitons à tous beaucoup de réussite dans leurs nouvelles fonctions et beaucoup de bonheur auprès de leur famille.

Il y a également du changement au restaurant scolaire. Après le départ d'Agnès Carméla, pour raisons personnelles, c'est Coralie Albrand qui assure l'accueil des enfants en binôme avec Gersende Demengel.

## La part du Colibri

Le samedi, 20 Novembre 2021, une opération en « bonnet haut de forme » de nettoyage du site de Rame, classé zone Natura 2000, fut mise en œuvre par les habitants de la commune de Champcella.

Les acteurs locaux (Bibliothèque de Champcella, association des Marmots, le Dauphiné) ont joué le rôle non négligeable dans le relai de l'information, ce qui a permis le rassemblement d'environ 25 personnes, de tout âge et horizons. La mairie de Champcella n'étant pas en reste a généreusement fourni sacs et gants afin de permettre la bonne réalisation de ce projet.

Après s'être retroussés les manches, ces joyeux participants ont collecté environ 8 m<sup>2</sup> de déchets en tout genre (Et ce en moins de deux heures).

Cette matinée d'échange et de partage animé par une volonté et une prise de conscience commune s'est conclue par un joyeux pique-nique autour du lac, et cela va sans dire nous avons remporté nos déchets.

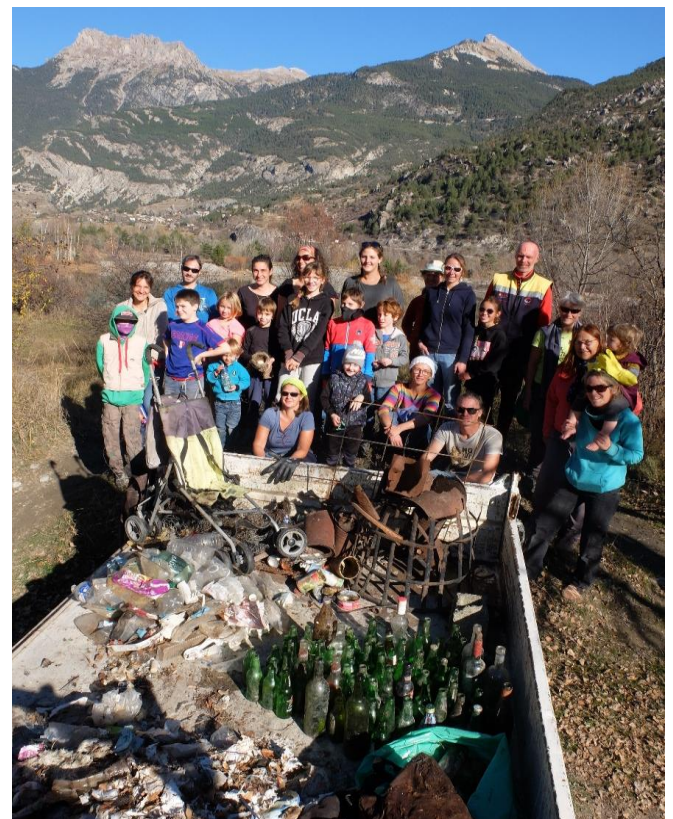
Cet élan citoyen met en lumière les responsabilités de chacun face à la préservation de notre environnement, de nos sites de partage.

L'idée originelle de cette action, fut un constat simple : Les lieux que nous apprécions tant sont souillés par l'Homme.

Ne cherchant à savoir de quelle responsabilité cela relevait, nous avons choisi d'assumer la nôtre afin de rendre propre ce lieu naturel dans lequel nous aimons nous réunir, partager, échanger, respirer...

Il n'est pas à exclure que de telles actions se réitéreront.

A bon entendeur !!!



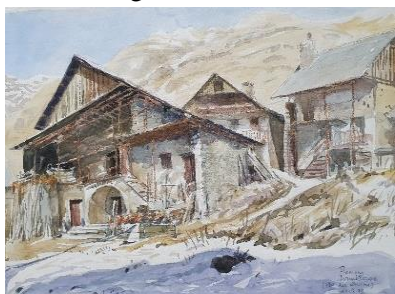


## Autour de la Biaysse

L'association Autour de la Biaysse a passé un été au chaud...



Après la fête du pain le premier week-end de juillet dont le thème était « Les migrations », nous avons enchaîné avec l'animation de l'association Retour à Dormillouse dont le thème était « L'Image de Dormillouse et l'Exode en Algérie » et nous avons fini avec la Randonnée littéraire dont le thème était « Les Monts Analogues ».



Nous reprenons maintenant nos activités hivernales avec pour commencer les après-midis jeux en alternance sur les deux communes. Cette année à l'invitation de la responsable de la bibliothèque de Freissinières, Odile, nous nous retrouvons dans de superbes locaux.

Les membres de l'association Autour de la Biaysse souhaitent de joyeuses fêtes à toutes et tous.

Le Président, P. Naïmi

## Société de Chasse Communale de Champcella



La saison de chasse 2021.2022 se termine.

- Réalisation des plans de chasse Grand Gibier :
- 90% des prélèvements autorisés pour le chevreuil
- 33% pour le cerf
- 55% pour le chamois
- Prélèvement de 4 sangliers (Espèces non soumise au plan de chasse)

Sécurité à la chasse en battue

Si au cours d'une randonnée, vous apercevez ce panneau, pas de panique, poursuivez votre chemin en toute quiétude. Ce panneau vous indique qu'une chasse en battue est en cours dans le secteur, vous pouvez y rencontrer des chasseurs postés en tenue fluo, fortement sensibilisés aux règles de sécurité de chasses (Stage pour les chefs de battue, recyclage décennal obligatoire etc.)



Partageons et respectons nos loisirs. Tous les goûts sont dans la nature.

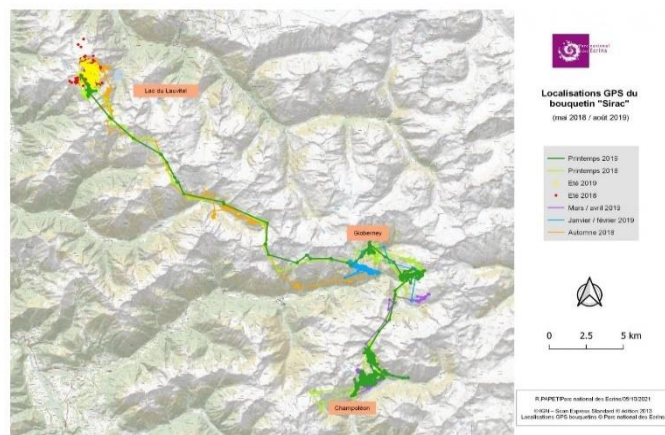
Le Président, P. Cheylan

## Faune et flore : Des nouvelles des bouquetins

Dans « Champcella infos » de décembre 2015 nous vous informions d'observations régulières de bouquetins vers la tête de Gaulent.

L'installation de ce nouveau noyau de population est confirmée puisque des bouquetins sont présents tout au long de l'année et des cabris sont observés. Ce groupe est actuellement de l'ordre d'une dizaine d'individus. Un noyau de population se constitue à partir de l'installation d'une ou plusieurs femelles. Bien souvent, pendant les premières années, des mâles ne font que passer au moment du rut pour assurer la reproduction qui, peu à peu, va étoffer le noyau. Un de ces mâles semble être assez régulier puisqu'il a été observé vers Gaulent en 2020 et 2021 : il s'agit du dénommé « Gamin », marqué avec des boucles auriculaires en avril 2017 dans le vallon du Tourond (Champsaur).

Ce phénomène de migration des bouquetins est bien connu grâce aux marquages, le record appartenant au mâle « Sirac » qui a effectué, au moins deux années consécutives, un déplacement de 62 km entre ses lieux d'hivernage et d'estive.



T. Maillet,  
Parc National des Écrins



## Qui étaient les seigneurs de Champcella ?

Au mois d'août dernier, "La Randonnée des altitudes" a clôturé "Les Assises de la montagne potentielle". Les thèmes d'histoire locale, évoqués ce jour-là, ont souvent de quoi étonner et, comme l'étude de leurs sources est loin d'être terminée, de nouveaux aspects d'un passé méconnu peuvent encore être mis en relief. C'est pourquoi il est possible de produire, sur tous ces sujets, "un état de la recherche" mais pas une réponse, disons, complète. Tel est le cas du dossier où sont rassemblées les informations censées permettre de répondre à la question : qui étaient les seigneurs de Champcella ?

L'an 1493. Noble et puissant Pierre de Rame, seigneur du Poët, coseigneur du mandement de Pallon (Freissinières, *Chancellia*, La Roche), est furieux. Il décide de saisir la plus haute juridiction de la province, le Parlement de Grenoble, pour faire condamner les consuls et habitants de *Chancellia* qu'il accuse d'outrage. Ses bergers en témoignent : au mois d'août, conduisant les moutons de Monseigneur dans le pâturage de Val-Haute, ils ont vu surgir lesdits consuls qui les ont chassés. Revenus avec le troupeau, les bergers ont été définitivement expulsés par les consuls qui, cette fois, ont confisqué une bonne partie du bétail. Saisis par Pierre de Rame, les "Magnifiques seigneurs de cette Cour du Parlement de Dauphiné", somment les consuls et habitants de *Chancellia* de s'expliquer et, s'ils en sont capables, de se défendre en répondant exactement aux affirmations des témoins cités par le seigneur du Poët, en fournissant aussi des documents d'une qualité

comparable à celle des actes que les conseillers juridiques de Pierre de Rame destinent au dossier qu'ils préparent pour les juges<sup>1</sup>.

La procédure est longue. C'est en 1495 que les consuls de *Chancellia* commencent à en satisfaire les exigences, il s'agit de "prudents hommes Jacques Allinieu et Antoine Humbert feu Jean, consuls des hommes liges du révérendissime seigneur archevêque, et Laurent Granet consul des hommes liges des nobles coseigneurs". Le procureur des Champcellouires commence par déposer un document, daté de 1360, que les consuls de cette année-là, Pierre Pons et Michel Joubert, avaient pris soin de faire rédiger par le chanoine Jean Guillaume, "docteur aux lois et vicaire général d'Embrun". Dans ce document, deux ancêtres de Pierre de Rame, François et Jean, attestaient que les consuls et la communauté de *Chancellia* étaient les propriétaires exclusifs du pâturage de Val-haute où ils avaient acquis le droit d'exercer le ban - autrement dit ils y avaient un pouvoir habituellement reconnu aux seigneurs - et qu'ils pouvaient donc y établir des règlements, fixer des amendes voire confisquer les biens de toute personne qui contreviendrait à leur autorité. Même sans être familier du droit médiéval, le lecteur de ce document peut apprécier la stratégie de la défense : ce sont les propres ancêtres du plaignant qui lui donnent clairement tort. Quant au document, il a été produit par la chancellerie de l'archevêque prince d'Embrun dont la Principauté forme une enclave dans le Dauphiné. Constituée progressivement depuis le XII<sup>ème</sup> siècle, à l'initiative de l'empereur du Saint-Empire romain germanique qui est alors le suzerain des

Dauphins, elle est reconnue par le pape. Cette Principauté s'étend sur le territoire d'une quinzaine de communautés - dont *Chancellia* - qui s'égrènent en amont et en aval de la cité archiépiscopale d'Embrun : les *castra* ou "Châteaux archiépiscopaux de l'Embrunais". C'est donc la puissance d'un prince souverain qui garantit l'authenticité du document champcellouire ; les princes archevêques sont tout aussi princes et souverains que les Dauphins lesquels, d'ailleurs, choisirent, en 1210, de prêter hommage aux prélats pour la portion d'Embrun qu'ils possédaient, et pour toutes leurs autres seigneuries voisines des "Châteaux archiépiscopaux". Or, depuis 1349, le Dauphiné ayant été intégré au royaume de France, le roi de France n'a pas fondamentalement remis en cause les particularités de la Principauté de l'Embrunais.

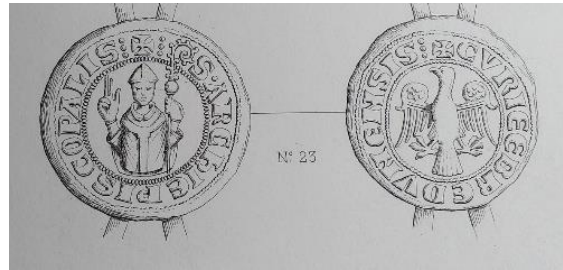
Le procureur et les consuls de *Chancellia* fournissent un autre document. Il est si important à leurs yeux que, avec l'accord de la partie adverse, on décide qu'il ne sera pas transporté à Grenoble mais à Embrun, où des experts en feront publiquement la lecture et en produiront une copie authentique qui, elle, sera transmise au Parlement. C'est ainsi que Claude Albert, licencié en droit, juge de la Cour archiépiscopale d'Embrun, et Michel Maurine, alors bachelier en droit - et, plus tard, docteur - juge du mandement de Pallon, font l'expertise du précieux "instrument". Il est daté, disent-ils, de 1355, et il contient "certaines libertés et paches (accords)". Son contenu fut négocié par des Champcellouires, savoir Guillaume Granet, notaire, Jean Chambon, Guillaume Reymond,

<sup>1</sup> Il n'est pas possible de produire ici toutes les notes explicatives, nécessaires mais très

longues. Voici donc, simplement, la référence d'un dossier essentiel, conservé aux

Archives Départementales : 3E779/1888 (copie/traduction des actes authentiques).

## Sceau de la Cour archiépiscopale d'Embrun, utilisé vers 1355.



Extrait de J. Roman, *Sigillographie du diocèse d'Embrun*, 1873, planche V.

Michel Joubert, Guillaume Vitis (?) feu Guigues, Honoré Cheylan, Jean Gilly et Pierre Robert, transaction effectuée avec les coseigneurs en échange de cent florins et autres compensations : les Giraud, qui avaient une maison à *Chancella*, les Rostaing, seigneurs de Saint-Crépin, et les Rame. Puis les Champcellouires se rendirent à Embrun où l'archevêque - Guillaume de Bordes - les complimenta pour ce travail et déclara que, en tant que leur principal seigneur, il acceptait le résultat des négociations. Une nouvelle règle entra alors en vigueur : les habitants de *Chancella* pourraient dorénavant élire librement trois consuls chaque année, deux pour les hommes relevant du pouvoir de l'archevêque, un pour les hommes des autres coseigneurs. Des règles plus anciennes furent actualisées, en particulier celle qui reconnaissait déjà le pouvoir de responsables de la communauté sur les pâturages. Avec ce document de 1355, la stratégie de la défense consiste à exposer à la Cour, un problème qui correspond à cette double question : qui sont les seigneurs de *Chancella*, quels sont concrètement leurs droits ? En 1355, l'archevêque avait la juridiction sur la moitié des Champcellouires, et son pouvoir local était amplifié par sa puissance de prince souverain de l'Embrunais, les droits de

chaque famille des autres coseigneurs - à chacune de voir comment les répartir entre ses membres - correspondaient donc à environ un tiers de l'autre moitié (soit près de 17 % chacune). En 1495, fait remarquer la défense, rien n'a changé pour l'archevêque, ni pour les Giraud, ni même pour la part des Rostaing, si ce n'est que les Richière en ont hérité. En revanche, la part des Rame a diminué lorsque, vers 1440, Aynard a légué ses droits - surtout importants à Freissinières - à la famille de son épouse : les Bailes. Ainsi donc, il reste peu de droits, pour Pierre de Rame, à *Chancella* (environ 8,5%) : ils se résument à la juridiction sur quelques hommes - dont le consul Laurent Granet, fort courageux dans cette affaire - et rien d'autre.

L'an 1500, le mercredi 21 juillet, la sentence est rendue. Les arguments de Monseigneur du Poët n'ont pas pesé dans la balance du tribunal : ses prétentions sont rejetées. Les juges du Parlement envoient paître Pierre de Rame, ses bergers et ses moutons. Ce jour-là, ce personnage semble découvrir que ce n'est pas parce qu'on a le droit de se dire seigneur d'un lieu, qu'il faut imaginer y détenir de

grandes prérogatives<sup>1</sup>. En fait, n'aurait-il pas tenté un coup d'éclat pour récupérer une forme d'importance ? Quoi qu'il en soit, les habitants étaient vigilants et les autres seigneurs du même lieu veillaient à la répartition des droits. Si ce récit appartient au domaine de l'histoire qui est, suivant son antique définition, la narration vérifiée de faits advenus, il offre un scénario déconcertant eu égard aux images déformées, répandues par des discours simplificateurs, notamment à propos du Moyen Âge ; tant et si bien qu'on peut avoir la tentation de considérer le déroulement de ces événements comme une fable qu'il n'est certainement pas. Cependant, comme pour une fable qu'il n'est pas, énoncer une morale au terme du récit est tout à fait possible : on finit toujours par regretter d'avoir eu la présomption de prendre les campagnards pour des péquenots.

C. Jauffret

<sup>1</sup> Les travaux des anciens historiens de la région rendent de grands services mais ils n'ont pas été assez vigilants sur ce point. J. Roman raisonne parfois comme si le territoire de Rame avait toujours appartenu à Champcella et prend d'autres raccourcis téméraires. Plus précis, G. de Manteyer calcule les droits des coseigneurs mais oublie tous ceux qui ne sont pas de la famille de Rame ! Et il applique à tout le mandement un calcul valable uniquement pour Freissinières où les Rame étaient plus puissants. Aristide Albert emprunte, lui aussi, certaines impasses.



## La Voisine ...

## Accompagnement

Accompagnatrice et conseillère sociale d'insertion pendant 15 ans, j'ai aimé aider chacun selon ses besoins.

Dans la mise à jour et l'accès aux démarches, notamment via les outils numériques, je mets à votre disposition, sens de l'écoute et réactivité, en toute bienveillance.

N'hésitez pas à me contacter.

A bientôt

Administratif  
Courses  
Veille nocturne

**Administratif** : aide à la rédaction de courriers, mise à jour et accès aux droits, organisation, élaboration et suivi de dossiers, soutien aux familles et aidants, intermédiations auprès des organismes sociaux.

**Social** : Accompagnement aux Rendez-Vous & courses.

**Bien être** : Veille nocturne, promenades, accompagnement vers évènements & activités,

### Public

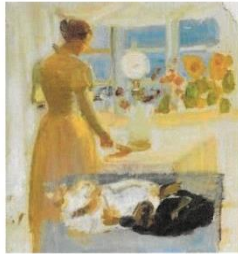
Particuliers : Personnes âgées, Adultes & enfants en situation de besoin d'aide & leurs aidants

### Statut

Salariée par le Service CESU

Le CESU concerne tous les particuliers à différents moments de leur vie, pour améliorer le quotidien.

C'est une offre simplifiée pour déclarer facilement la rémunération de votre salarié à domicile pour des activités de service à la personne. (site [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr))



"La voisine..." chez vous,  
Agnès Carméla - 06.37.97.79.04 - [louvillagnes@gmail.com](mailto:louvillagnes@gmail.com)

**VOUS AUSSI, VOUS ÊTES ASSISTANT·E DE VIE ? EN CESU**

**DIVERSIFIEZ VOS COMPÉTENCES !**

- AVEC DES EXPERTS ON ABORDE DES THÈMES,** dont : ALZHEIMER, GESTES ET POSTURES, FIN DE VIE, PRENDRE SOIN DE SOI
- ON ÉCHANGE SUR NOS PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN PETITS GROUPES**
- C'EST GRATUIT ET ON EST RÉMUNÉRÉ** (FINANCÉ PAR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES)

**Ergologic Cesu**  
06 65 78 92 44 / 06 25 99 49 35  
relaisadv05@gmail.com / [Ergologic.net](http://Ergologic.net)

**Ergologic** Le travail en question

iperia, cnsa, RAVIC, assnat, Houttes-Alpes



France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

- Accueil informations et orientation
- Accompagnement dans vos démarches administratives
- Mise à disposition d'outils informatiques et aide à l'utilisation des services numériques

**ACCUEIL FRANCE SERVICES AU PAYS DES ÉCRINS**

**France services à L'Argentière-La Bessée**  
Adresse : 12 avenue de Vallouise, 05120 L'Argentière-La Bessée  
Contact : 04 92 23 06 21 / [franceservices@cc-paysdesecrins.com](mailto:franceservices@cc-paysdesecrins.com)  
Horaires : Lundi : 9h-12h15 / 13h30-18h30, Mardi : 9h-12h15 / Fermé, Mercredi : 9h-12h15 / 13h30-17h30, Jeudi : 9h-12h15 / 13h30-17h30, Vendredi : 9h-12h15 / Fermé

**Antenne France services à Vallouise-Pelvoux**  
Adresse : Place de l'église de Vallouise 05340 Vallouise-Pelvoux  
Contact : 04 92 58 87 36 / [franceservices@cc-paysdesecrins.com](mailto:franceservices@cc-paysdesecrins.com)  
Horaires : Jeudi : 9h-12h, Vendredi : 9h-12h

Plus d'informations dans votre France services ou sur [france-services.gouv.fr](http://france-services.gouv.fr)

## Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez au moins 10 min. par jour**
- Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver**
- Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes**
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson**



## Agenda

**Autour de la Biaysse vous propose**  
après un an et demi d'interruption pour cause de pandémie Covid 19, la reprise des

### APRÈS-MIDI JEUX

De 14h30 à 18h00,  
tous les 3<sup>ème</sup> samedis des mois  
d'octobre 2021 à Mai 2022



Ouvrir à Tous

16 Oct : Bibliothèque de Freigninières  
20 Nov : Salle po de Champcella  
18 Déc : Bibliothèque de Freigninières  
16 Jan : Salle po de Champcella  
19 Fév : Bibliothèque de Freigninières  
19 Mars : Salle po de Champcella  
23 Avr : Bibliothèque de Freigninières  
21 Mai : Salle po de Champcella

Vous apportez vos jeux de société,  
de cartes...  
L'association se charge de la collation.  
Participation 4€ par personne 12€ pour la  
collation et 2€ pour le repas de fin de saison.  
Pass sanitaire  
et port du masque obligatoire.



En partenariat avec la Bibliothèque de Freigninières  
20195 - Ne pas jeter sur la voie publique

## Association

Société de Chasse de Champcella  
Patrick Cheylan, Président .... 04 92 20 93 85  
Les Marmots  
Marie Terrasse  
Comité des fêtes  
..... [fiestachampcella@gmail.com](mailto:fiestachampcella@gmail.com)  
Association Patchwork  
Anne Phily, Présidente  
..... [associationpatchwork@laposte.net](mailto:associationpatchwork@laposte.net)  
Autour de la Biaysse  
Pierrot Naïmi, Président  
..... [autourdelabiaysse@gmail.com](mailto:autourdelabiaysse@gmail.com)

## Commerce ambulat

Le fournil d'Anthony  
Pain - Viennoiserie..... 04 92 24 11 86  
Pâtisserie (samedi)  
Lundi Jeudi Samedi : 9h30 Ville  
9h40 Le Chambon 9h45 Le Serre  
9h50 Le Chambon 10h La case  
Boucherie Savinoise  
Camion-magasin  
Les mercredis ..... 06 42 58 20 57

## Recensement 2022

Du 20 janvier au 19 février 2022, la commune de Champcella procédera au recensement des habitants de la commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mis à jour tous les 5 ans, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements. Merci de réserver un bon accueil à l'agent recenseur qui sera nommé prochainement. Candidature au poste d'agent recenseur à envoyer avant le 15.12.2021 à [mairie-champcella@wanadoo.fr](mailto:mairie-champcella@wanadoo.fr)

## Gîte

Gîte de la Bergerie  
Karine et Jos Kleverwal..... 04 92 20 96 69

## Hôtel et restaurant

La Dormilhosia Auberge Bar  
Claude et Laurence Mesnier .. 04 92 20 96 70

## Meublé de tourisme

Azam Brice  
Le Ponteil (5 places) ..... 06 68 21 99 97  
Bastien Mireille et Pierre  
La Lauzette (4 places)  
La Lauzette (6 places) ..... 06 84 12 54 91  
Bellegarde Paul  
La Gardette (3 places) ..... 04 92 23 14 00  
Bonneau-Buin Sophie  
Pra de Pella (6 places) ..... 04 92 20 95 15  
Cheylan Maryvon et Ginette  
Le Chambon (5 places) ..... 04 92 20 93 39  
Cheylan Patrick  
Le Chambon (5 places) ..... 04 92 20 93 85  
Condemine Lionel  
Les Rousse (3 places) ..... 04 92 21 49 34  
Laurendeau Agnès  
Le Ponteil (5 places) ..... 04 92 20 95 59  
Marcien Corine  
Le Chambon (4 places) ..... 04 92 50 53 11  
Petit Maire Anne  
Le Chambon (5 places) ..... 06 15 40 03 56  
Pons Juliette  
Ville (3 places) ..... 04 92 20 93 30  
Thérizols Maud  
Le Mahana, le Chambon  
(5 places) ..... 06 65 78 92 44  
[Maud.thueil@gmail.com](mailto:Maud.thueil@gmail.com)

## Numéro Urgences

Samu	15
Police	17
Pompiers	18
Urgence	112
Gendarmerie	17

Accueil public : Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, Samedi 14 h à 18h et Dimanche et jours fériés de 15h à 18h.

## Patrimoine

Chapelle Saint Laurent de Rame  
Église de Ville - Cadran solaire  
Four banal des Rousses  
Four banal du Ponteil  
Four banal du Chambon  
Four banal des Faures  
Gouffre de Gourfouran  
Site de Rama

## Produit de terroir

Il pain d'épices  
Doriana Moscone..... 04 92 46 98 74

Rucher du Martagon (Miel)  
Christine et Sébastien Lucas .. 04 92 20 97 56

## Profession libérale

Accompagnement à domicile  
Sophie Bouvarel..... 06 99 11 31 71  
[Sophie.bouvarel@club-internet.fr](mailto:Sophie.bouvarel@club-internet.fr)  
Maud Thérizols..... 06 65 78 92 44  
[Maud.thueil@gmail.com](mailto:Maud.thueil@gmail.com)  
Spécialiste en travaux d'accès difficile, Élagages et Abattages délicats  
Simon Clavel ..... 06 78 17 64 98  
[clavelsimon@gmail.com](mailto:clavelsimon@gmail.com)

## Messe et catéchisme

Messe à Champcella tous les dimanches à 9h30, sauf le troisième dimanche du mois : 9h30 à Freissinières. Des changements peuvent intervenir, ils seront signalés par des affiches devant l'église.  
Catéchisme, contact : 06 30 70 60 74

## Conseillers départementaux

Vos conseillers départementaux vous reçoivent sur rendez-vous.



Gaëlle Moreau  
07 64 89 60 60

[gaelle.moreau@hautes-alpes.fr](mailto:gaelle.moreau@hautes-alpes.fr)



Rémi Roux  
07 64 89 60 59

[remi.roux@hautes-alpes.fr](mailto:remi.roux@hautes-alpes.fr)

## Votre Champcella Infos

Une suggestion, un article sur un sujet qui vous interpelle ou à partager dans les prochains numéros du Champcella Infos, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie à l'adresse mail suivante :

[mairie-champcella@wanadoo.fr](mailto:mairie-champcella@wanadoo.fr)

## Boîte à idées

Dans une volonté de communiquer, échanger et partager avec les Champcellouïres, les membres du conseil municipal vous proposent une boîte à idées virtuelle  
[boiteaidees.mairiede-champcella@gmail.com](mailto:boiteaidees.mairiede-champcella@gmail.com)